

Envoi par mail le 9/11/2018

Objet : Enquête publique Projet éolien « EP pour projet 4 aérogénérateurs et 2 postes de livraison pour SAS Energie Haute-Vienne » à Magnac Laval

A l'attention de M. Bernard CROUZEVIALLÉ,

Monsieur le président de la commission d'enquête publique,

C'est de manière incidente et tardive que j'apprends qu'une enquête publique était ouverte, aussi après lecture rapide du dossier des pétitionnaires, et de l'avis de l'autorité environnementale, voici ma contribution à cette enquête.

Je formule un avis défavorable sur ce projet, notamment pour les raisons évoquées dans mon courrier du 27 octobre dernier à propos de l'enquête publique qui vient de se clore concernant un autre projet sur la même commune.

A celles-ci, j'ajoute 2 pièces jointes et un argument : que si ce premier projet, des Portes de la Brame-Benaize, voyait le jour, il concourrait à encercler la ville de Magnac-Laval ; En effet, cela créerait une impression d'étaux visuel et une saturation du paysage, tel évoqué par l'ABF de la DIREN dans le document ci-joint.

Et, comme indiqué dans mon avis précédent :

Il engage nos paysages pour au moins les 40 ans à venir, sur un territoire emblématique, au patrimoine millénaire et paysage jusque là préservé.

Les Anglophones, les résidents secondaires et les retraités risquent fort de nous quitter et avec eux la vie économique qu'ils représentent, notamment en ce qu'ils restaurent des habitations, investissent et entreprennent.

Les projets éoliens signifient difficultés à trouver des acquéreurs immobiliers et entraînent une dépréciation immobilière de 20 à 50 % en cas de vue sur ces machines, depuis les bâtiments, et de 10 % si proximité sans aucune vue sur elles, ce qui revient à une hypothèque d'autant et même à une spoliation, en cas de vente.

C'est appauvrir les gens, dont les biens sont là essentiellement en immobilier.

L'insee indique que les gens sont là, moins riches que la moyenne nationale, alors en vertu de quel principe d'égalité et de cohésion des territoires devraient-ils voir leurs biens diminuer encore de valeur ?.

Je me permets de vous signaler que, **les aérogénérateurs géants ne sont pas écologiques**, aux dires des Ecologistes eux-mêmes (voir article ci-joint du trimestriel l'Ecologiste) et cela d'autant plus que ces machines, sont gravement préjudiciables pour la biodiversité, en particulier vis-à-vis des chauves-souris, espèces protégées au niveau européen par la Convention de Berne. Elles indispensables au maintien de la production bio, en ce qu'une seule mange, 1/3 de son poids et jusqu'à 1000 insectes par jour. Elles les pourchassent donc les insectes qui eux, sont attirés par le blanc et la chaleur des moteurs, et tombent à l'approche des pâles par « barotraumatisme », sans même percuter les pâles, par explosion de leur veine au niveau des poumons. Et sans elles, il faudra répandre plus d'insecticides, avec son cortège de cancers pour ceux qui les épandent comme ceux qui mangent ces productions. Sans elles, la production « bio » risque de devenir difficile.

De plus, ils vont former une barrière de 1500 m, perpendiculairement au passage des grues cendrées, espèces protégées au nouveau européen, dont c'est l'un des principaux axe de migration (Cf doc ci-joint).

Il y a quelques années, un projet éolien avait été envisagé à Magnac-Laval et abandonné faute de vent suffisant.

Y en aurait-il tout à coup maintenant suffisamment ?

Avez-vous pu récupérer, les résultats du mat de mesure implanté récemment et précédemment, vous commissaire enquêteur, pour le mettre à disposition du public et du préfet ?

Nous avons peu de vent en Limousin, comme en témoigne Peyrelevade, où un ensemble de 6 machines implantées à 900 m d'altitude, dont les loyers n'ont pas été versés aux propriétaires terriens, est en redressement judiciaire, suite à 20 % de moins de vent qu'escompté.

Or, le Schéma Régional éolien prévoit autant de vent qu'à Peyrelevade (extrait carte des vents du SRE 2005 ci-jointe).

A l'Est, à Lesterps, le temps productif équivalent plein, a été de 14 % seulement en 2013, comme en 2012, (cf calculs d'après comptes de résultats ci-dessous), alors qu'il est de 25 % en moyenne en France et doit être généralement de 23% pour être rentable.

Nous avons toutes les raisons donc de penser que ce projet ne serait pas plus rentable et très peu productif.

Et voulons-nous que le Limousin devienne dans quelques années un cimetière de mats rouillés, comme en Allemagne ? Si non, le démantèlement prévu doit être dans ce cas provisionné à hauteur de 400 000 € par machine et réactualisé chaque année, mais surtout séquestré, d'emblée à 100% avant début des travaux. (Devis joint).

Enfin, ce projet n'évoque pas les infrasons, qui eux se propagent plus loin encore, et peuvent empêcher certaines personnes de dormir jusqu'à 15 km (20 % des personnes âgées, population nombreuse dans notre région, y sont sensibles hélas !...) et provoquer de graves lésions. Les écarter, c'est s'exposer à mettre la vie de personne en danger.

Alors, à quoi bon ?

A l'heure où les pays qui ont du recul sur ces implantations, tels l'Allemagne ou les USA, cherchent à se désengager de l'éolien, à cause de son coût et des nuisances qu'il entraîne, il est assez paradoxal, que la France cherche à développer cette énergie.

Le Limousin produit déjà 60 % de sa consommation électrique grâce à des énergies renouvelables (l'hydroélectricité), dépassant ainsi, pour sa part, largement les 23%, et même de 50 % affichés comme objectif à l'horizon par Ségolène Royal. Par ailleurs, nous nous devons de chercher à réduire notre consommation de 50 %, si bien, qu'à terme, le Limousin pourra se targuer d'avoir atteint les 100 %.

Développons plutôt la géothermie et les hydroliennes.

Nous en appelons donc, à votre conscience, pour ne pas contribuer à laisser prospérer un projet voué à l'échec économique et préjudiciable en tout point, et ne pas sacrifier le potentiel de développement économique de cette région, ni la santé des animaux et des hommes, dont le Préfet se doit d'être le garant.

Si vous avez des doutes à ce sujet, le principe de précaution s'impose alors, et nous serons prêts à rechercher ensemble tous les éléments nécessaires à une prise de décision en toute connaissance de cause.

Sinon, nous vous prions de nous prouver que tout ce que nous avançons ici est faux.

D'avance vous comptons sur vous pour que raison et bon sens l'emporte enfin sur des projets éoliens qui se multiplient chaque jour sans que leurs effets cumulés ne soient suffisamment envisagés ni présentés au public, et vous prions, de recevoir, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations très respectueuses.



Sabine Cadart

PJ :

Dossier du trimestriel l'Ecologiste sur les éoliennes industrielles

Extrait sur effet de saturation (architecte de la DIREN)

Devis démantèlement d'une machine : 400 000 €

Carte du vent du SRE Limousin Peyrelevade et Magnac Laval

Carte et lettre LPO

NB : Résultats du parc de Lesterps : SARL FEL (<http://www.societe.com/societe/sarl-f-e-l-493241806.html>)

NB : 24h x 364 jours = 8736 h/an x 14 MW/h = 122.304 MW/h = puissance nominale du parc

Pour 2013 : 1.459.000 € : 83 €/MWh = 17.578 h à pleine charge = production annuelle

17.578 : 122.304 x 100 = 14,3%

Sur <http://www.thewindpower.net> la production annuelle estimée, est de 32,0 GW soit 2300h de pleine charge. La sur-estimation de productivité s'élève à 45%!